



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE  
DU MARDI 26 MARS 2024  
à 20 h 30**

**Date de convocation** : 21 mars 2024

**Présents** : M. Mmes MATTARD Hindeley, RUNFOLA Patrice, BENITO Sandrine, GALLOCHAT Jacky, TEXIER Marie-France, GUILLARD Isabelle, ROUSSEAU Cathy, POYANT Cécile, BONTEMPS Loïc, GAUDINEAU Valérie, MARTIN Cécile, BERNARDEAU Joseph.

**Excusés** : NEBOR Robert Doctrovée, Laurent DUCHAMP, THIBAUT Nathalie, GARNIER Maria, CONSTANT Pascal, PEROU Philippe, PETITPREZ Christophe.

**Pouvoirs** : Laurent DUCHAMP donne pouvoir à Cécile POYANT

**Secrétaire de séance** : Jacky GALLOCHAT

**Public** : correspondante de presse

**Ouverture de la séance à 20h45**

**OUVERTURE DE LA SEANCE :**

- M. le Maire ouvre la séance : lecture de l'ordre du jour
- Validation du compte-rendu de la séance du 20 février 2024
- Désignation du-de la secrétaire de séance : Jacky GALLOCHAT

**1. DESIGNATION D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES**

Le conseil municipal décide de désigner un suppléant à Mme TEXIER Marie-France, représentante à la CLECT. Monsieur le Maire se présente.  
Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la nomination de M MATTARD Hindeley, en tant que suppléant à Mme TEXIER.

**Vote : 13 Pour / 0 Contre / 0 Abstention**

**2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire présente les éléments financiers établis par le Service de Gestion Comptable Nord Vienne.  
Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote : 13 Pour / 0 Contre / 0 Abstention**

### 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Hindeley MATTARD, maire, n'a pas participé au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrice RUNFOLA, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Hindeley MATTARD, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :  
(En euros)

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2022		<b>106 241,85</b>	<b>54 614,04</b>			<b>51 627,81</b>
Opération de l'exercice.	893 544,47	1 005 421,59	284 539,68	201 021,66	1 178 084,15	1 206 443,25
Résultats de clôture 2023		<b>111 877,12</b>	<b>83 518,02</b>			<b>71 837,58</b>
Reste à réaliser ...			12 311,56	50 428,17	14 126,17	
TOTAUX CUMULES	893 544,47	1 111 663,44	339 153,72	201 021,66	1 168 922,13	1 289 290,15
RESULTATS DEFINITIFS		<b>218 118,97</b>	<b>138 132,06</b>			<b>120 368,02</b>

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote : 13 Pour / 0 Contre / 0 Abstention**

### 4. AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 111 877,12 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>A/ Résultat de l'exercice</b>		<b>+ 111 877,12 €</b>
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 111 877,12
<b>B/ Résultats antérieurs reportés</b>		<b>+ 106 241,85 €</b>
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		106 241,85
<b>C/ Résultat à affecter</b>		<b>+ 218 118,97 €</b>
= A + B (hors restes à réaliser) (si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<b>D/ Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</b>		<b>- 138 132,06 €</b>
D001 (besoin de financement)		- 138 132,06
R001 (excédent de financement)		
<b>E/ Soldes des restes à réaliser d'investissement</b>		+ 38 116,61 €
Besoin de financement		- 12 311,56 €
Excédent de financement		50 428,17 €
<b>F/ Besoin de financement</b>	<b>D+E</b>	<b>- 100 015,45 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>C=G+H</b>	218 118,97 €
<b>G/ Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F)</b>		100 015,45 €
<b>H/ Report en fonctionnement R 002</b>		118 103,52 €
Déficit reporté D 002 – Excédent reporté R 002		118 103,52 €

**Vote : 14 Pour / 0 Contre / 0 Abstention****5. FISCALITE 2024**

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de l'état de notification n°1259,  
 Considérant les règles de fixation en matière de fiscalité,  
 Considérant le produit attendu pour couvrir les besoins du budget,

Décide de conserver les taux des taxes locales identiques à 2023, pour l'année 2024.

Les taux retenus pour l'année 2024 sont indiqués ci-dessous :

- Taxe d'habitation pour résidences secondaires et logements vacants : 17,36%
- Taxe foncière sur le bâti : 41,81 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 52,42 %

Autorise Monsieur le Maire à compléter l'état de notification portant les taux d'imposition.

**Vote : 14 Pour / 0 Contre / 0 Abstention****6. PROJET DE SECURISATION DE L'ACCES A L'ECOLE DU VAL D'ENVIGNE**

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget d'investissement le projet de sécurisation de l'accès à l'école du Val d'Envigne (202401). En effet, celle-ci est accessible uniquement par la Route Départementale 21 (RD 21) et le parking qui la dessert est sans issue. Cela provoque des désagréments pour les usagers aux heures d'arrivée et de sortie des classes. Le stationnement y est dangereux avec de nombreuses voitures garées au bord de la RD 21.

Afin de sécuriser l'accès de l'école et de développer les mobilités douces, il est proposé d'aménager un accès et une zone de stationnement par la route du Vivier.

Avant la présentation du financement, Jacky GALLOCHAT souhaite savoir, qui fait réellement la demande de ce parking ? Les places de parking sont actuellement occupées principalement par les personnes présentes dans le bâtiment. Il précise qu'il votera contre le projet car la création d'un parking ne semble pas être la solution pour améliorer la circulation autour du bâtiment. La création de linéaire supplémentaire de route n'est pas crédible par rapport à l'entretien actuel de la voirie qui n'arrive pas à être fait de façon correcte sur l'ensemble de la commune. La fermeture du parking et de l'accès au niveau de la RD 21 sera rouvert par la prochaine équipe municipale. Il s'agit, pour lui d'argent public mis à la poubelle.

Marie-France TEXIER remarque que les places de parking ne sont pas forcément utilisées, le dépôt minutes a lieu avec des voitures qui se positionnent sur la RD 21.

Hindeley MATTARD précise que des réunions d'échange ont eu lieu, avec la présentation d'un projet. Il rappelle également qu'il s'agit d'un conseil municipal sans opposition. La réussite d'une mandature dépend du portage des personnes au sein de l'équipe et non de l'opposition seule qui remet en cause les projets sans rien proposer.

Patrice RUNFOLA demande un aménagement du parking depuis 8 ans. La sortie de l'école en fin de journée, sur environ 30 minutes est accidentogène. Le constat de danger est existant, il est vrai qu'il n'y a jamais eu d'accident corporel, cela est surprenant quand l'on voit l'accumulation de voiture et la taille des enfants circulant autour.

Isabelle GUILLARD précise qu'avant 2010, il y avait déjà des demandes de sécurisation.

Marie-France TEXIER précise que la demande de l'aménagement d'un passage piéton devant l'école a eu du mal à se faire à l'époque.

Hindeley MATTARD rappelle qu'il est essentiel pour les élus de participer aux commissions avec présence une de A à Z afin de pouvoir porter un projet complet.

Cécile POYNAT précise que le projet a été étudié en commission voirie.

Le coût des travaux et leur financement se décomposent ainsi, en € HT :

DEPENSES (en euros)		RECETTES (en euros)		
Acquisition	6 800.00 €	Etat - DSIL	16.33%	17 251.01 €
Frais de notaire	700.00 €	Etat - DETR	40.00%	42 256.00 €
Travaux fermeture accès RD21 - parking et voirie communale	91 140.00 €	Amende de police	23.67%	25 000.00 €
Maitrise d'ouvrage	4 000.00 €	Autofinancement	20.00%	21 132,99 €
Eclairage	3 000.00 €			
<b>Total HT</b>	<b>105 640.00 €</b>	<b>Total HT</b>		<b>105 640.00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>18 828.00 €</b>	<b>TVA</b>		<b>18 828,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>124 468.00 €</b>	<b>Total TTC</b>		<b>124 468,00 €</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide financière auprès des financeurs cités dans le plan de financement.
- S'engage à voter, au budget, les crédits nécessaires à ces travaux. Dans le cas où les aides financières sont octroyées, les travaux sont engagés, dans le cas contraire, le projet sera reporté.
- Donne pouvoir au Maire pour la signature des pièces à intervenir.

**Vote : 13 Pour / 1 Contre / 0 Abstention**

## 7. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROPOSITION D'ACHAT

Le Maire informe le conseil municipal que les parcelles section AB n°231 et 233 sont mises en vente. Ces parcelles sont classées en zone Aul, c'est-à-dire, qu'elles sont classées en Zone d'urbanisation future dédiée aux équipements publics et de loisirs. Il est intéressant pour la commune de disposer de réserve foncière pour les projets à venir.

Le terrain est vendu au tarif suivant :

Parcelle	Superficie	Prix d'achat
AB n°231	5 142 m <sup>2</sup>	6 773 €
AB n°233	1 631 m <sup>2</sup>	

Il propose d'acquérir en réserve foncière la parcelle citée afin de créer un accès sécurisé à l'école du Val d'Envigne.

\*\*\*\*\*

Considérant que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000 €, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- Décide de faire une proposition d'achat des parcelles cadastrées indiquées ci-dessus au tarif de 1€/m<sup>2</sup>.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

**Vote : 13 Pour / 1 Contre / 0 Abstention**

## 8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue aux associations les subventions présentées dans le tableau ci-annexé, afin de les valoriser et les soutenir dans leurs actions.

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES ou DEPARTEMENTALES	MONTANTS ATTRIBUES EN 2023	MONTANTS VOTES en 2024
ASSOC.DEPART. SECHERESSE DE LA VIENNE	90	90
CONCILIATEURS DE JUSTICE	50	50
FONDATION DU PATRIMOINE	50	50
TOPE 5 du CHATELLERAUDAIS	1 438,00	1 438,00
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 628,00</b>	<b>1 628,00</b>

**Vote : 14 Pour / 0 Contre / 0 Abstention**

## 9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-après :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget de la commune est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 027 108,84	1 106 755,52	485 747,62	406 100,94
Opérations d'ordre	79 646,68			79 646,68
<b>TOTAL</b>	<b>1 106 755,52</b>	<b>1 106 755,52</b>	<b>485 747,62</b>	<b>485 747,62</b>

**Vote : 14 Pour / 0 Contre / 0 Abstention**

## 10. QUESTIONS DIVERSES

- ☉ Réunion publique pour les Zones d'Accélération du développement des Energies Renouvelables et la présentation du dispositif participation citoyenne aura lieu le **jeudi 28 mars à la salle des fêtes, à partir de 18h00 (ZAEnR) puis 18h30 pour la participation citoyenne (Gendarmerie).**
- ☉ Installation composteur à la cantine, formation composteur pour le grand public, le mardi 2 avril de 17h00 à 18h30 à l'école en partenariat avec l'association Compost'age. Une animation auprès du public scolaire sera organisée en mai.
- ☉ Intervention de l'association CPIE Seuil du Poitou, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Vienne Aval afin de venir présenter les enjeux de préservation de l'eau :

Ce programme d'accompagnement s'adresse aux élus municipaux et communautaires du territoire et se structure en 2 actions principales :

- Intervention auprès des conseils municipaux, format court de 20 minutes et destiné à l'ensemble des élus du conseil, toutes délégations confondues.
- Approfondissement de quelques problématiques avec des élus volontaires, le format pourra varier en fonction de vos attentes mais nous aimerions privilégier des sorties terrains thématiques de 2h à 3h faisant intervenir différents acteurs et témoignages.

☞ Une intervention du service gestion des déchets est également à prévoir afin d'explicitier les choix retenus par l'agglomération

## 11. POUR INFORMATION

- Fossé au croisement de la route des lavoirs et de la rue de la Grande Vallée a été curé par le Département ; les services techniques doivent essayer de déboucher la buse passant sous la voie communale
- Sollicitation entreprise pour création d'une micro crèche
- Chantier du cabinet dentaire est ouvert : la commune a autorisé le stockage de la terre sur le chemin qui juxtapose les travaux, en attendant qu'elle sèche pour l'évacuation.
- Lancement des réunions de hameaux, dates proposées :  
Découpage de la commune en 7 ; fixée à 19h00 ou 9h30  
**Secteur 1** : Le Fenet, Champ d'Alloue, Les Essarts, La Galochonnerie, La Jarrie, Les Cosses, Les Trainebots ; réunion aux Essarts  
**Secteur 2** : Le Moulin des Mottes, Les Mottes, La Bougrière, Les Baudiments, La Garenne, Le Pré Bardet, Les Brandes ; réunion sur parking Pré Bardet  
**Secteur 3** : Le Clos Boutet, Les Pallus, La Girardière, La coquille, La Violette, La Rouère, Beauregard, La Guedonnière, La Chapelle, La Davaillerie, La Roche, Les Vigneaux, La Rabotte ; réunion sur la place de la Rouère (demande coupe chemin entre les jardins de Bellevue et la Rouère)  
**Secteur 4** : Le Rivalin, La Loge, La Maison Neuve, Les Grands Prés, Pouilly, La Défens, La Giraudière, La Valette ; Réunion à La Valette  
**Secteur 5** : Le bourg, le carton, le pruneau, la forgé, la fontaine Michel, les Villets, les Pougés, les Grenouillés, le Prés Person, Réunion au niveau du stade  
**Secteur 6** : La Perroterie, l'Erpinerie, talus, la fuie, la grande vallée, Saint Fleur, la Baltaudière, L'Âne Bure, La Tour Savary, l'Aumont, les Crochards, l'Âne Vert ; réunion en haut de la rue Claveurier autorisation à demander  
**Secteur 7** : les Loges, la Grenouille, Le Poiret, la Tannerie, La Genetière, La Lande

- Divers :
  - o Arrêté portant sur la lutte et la destruction des frelons asiatiques : obligation des propriétaires à traiter l'installation du nid (sur toute la commune)
  - o Arrêté portant interdiction d'accès et d'utilisation du stade pris systématiquement suite aux intempéries.
- Dossier d'urbanisme : (accordé)  
*Permis de construire* : Néant

Déclaration Préalable :

Avis favorable dans le cadre de la pose de panneaux solaires sur une grange à la route des Pallus

**Planning manifestation communales**

<b>DATES</b>	<b>MANIFESTATIONS</b>	<b>ORGANISATEURS</b>
Vendredi 5 avril	Carnaval de l'Ecole du Val d'Envigne	APE la Parentèle et Accueil de loisirs
Samedi 6 avril	Vide-grenier	Comité des Fêtes
Samedi 13 avril	Belote	ASC Foot
Samedi 13 avril	Les Potes En Ciel	Mes Potes'iront
Samedi 27 avril	Randonnée des Asperges	ASACC Colombipat's
Mercredi 1 <sup>er</sup> Mai	Lait de Mai	Comité des Fêtes
Dimanche 5 Mai	Endurance 4H VTT et XC Jeunes	ASACC Cyclo-VTT
Mercredi 8 Mai	Commémoration	Municipalité
Du samedi 18 au lundi 20 mai	Sortie Colombiers de France	ASACC Colombipat's et Cyclo-VTT

**Réunion de travail** :

- ❖ Commission finances :
- ❖ Commission affaires scolaires : 30 avril à 18h00 – Comité pilotage PEDT
- ❖ Commission voirie : -
- ❖ Commission épicerie connectée : visite le mardi 26 mars organisé par CAGC commission transition économique
- ❖ Commission cadre de vie : mardi 30 avril à 20h30
- ❖ Commission animation - communication :
- ❖ Commission PLU :  
CAO – ouverture des plis et rencontre pour négociation avec les offres reçus le 02/04
- ❖ Prochaine réunion du conseil municipal : 14/05 à 20h30 – 25/06 à 20h00

\*\*\*\*\*

Fin de la séance : 23h00

Prochaine réunion : mardi 14 mai à 20h30

Fait à Colombiers, le 14 mai 2024

**Le secrétaire de séance,  
Jacky GALLOCHAT**

**Le Maire  
Hindeley MATTARD**